

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/09/2023

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation  
05/09/2023Date d'affichage  
08/10/2023Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

- 2 OCT. 2023

et publication du :

- 2 OCT. 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

**Etaient présents :**

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Chloé, Mme DOS SANTOS Christine, M. HUGON Lionel, M. JOPPART Eric, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

**Procuration :**

Mme DIDIER Françoise donne pouvoir à M. HUGON Lionel

**Etait absent :**

M. ROUX Vincent

**Etait excusée :**

Mme DIDIER Françoise

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROGIER Jean-Paul

**Numéro interne de l'acte : DEL01\_15092023**

**Objet : Rétrocession de voirie ZN 159, ADIS Les Dolmens**

Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de ADIS SA HLM, reçu le 30 août dernier concernant la sollicitation de rétrocession de la dernière portion de voirie, située au domaine "Les Dolmens", cadastrée ZN 159, le réseau et les ouvrages de gestion des eaux pluviales, ainsi que la portion restante du réseau d'éclairage public (au droit de la parcelle ZN 159), pour une superficie de 1089 m2.

La livraison de l'opération locative sociale "Les Dolmens" est projetée en fin d'année 2023.

Le SEBA qui a réalisé l'amenée d'un réseau d'assainissement collectif en gravitaire a donné son accord de principe pour la rétrocession du réseau AEP, compte tenu que les opérations de contrôle de conformité qu'ils ont réalisées concluent à un avis favorable pour cette rétrocession.

Cette rétrocession serait effectuée à l'euro symbolique par voie notariale. Les frais de notaire seront pris en charge par ADIS SA HLM.

Il propose d'approuver cette rétrocession.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DONNE son accord de principe pour la rétrocession, à l'euro symbolique, de la parcelle ZN 159, à la fin du chantier et après remise en état de la voirie et des trottoirs, les frais de notaire restant à la charge de ADIS SA HLM.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

Jean-François BORIE,

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Paul ROGIER,



